



Communiqué de presse
14 septembre 2020

Lancement du concours des maisons fleuries 2020



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Mandatée par les Conseils Départementaux, Alsace Destination Tourisme, organise chaque année un concours des maisons fleuries en Alsace.

Le concours des maisons fleuries récompense les initiatives privées en matière de fleurissement et concerne les bâtiments, espaces privés et publics. Il se fait uniquement sur la base de photos numériques.

La procédure d'inscription est la suivante :

Transmission des inscriptions sur le lien suivant : <http://www.fleurissement.alsace/> soit par les communes, soit par les particuliers désirant s'inscrire au concours

La date limite des inscriptions est fixée au 30 octobre 2020.

Les catégories dans lesquelles il est possible de s'inscrire sont les suivantes :

1 ^{ère} catégorie	Maison avec jardin
2 ^{ème} catégorie	Maison sans jardin
3 ^{ème} catégorie	Immeuble collectif (espace public et privé extérieur) ou appartement
4 ^{ème} catégorie	Hôtel, restaurant, gîte, prestataire en accueil touristique
5 ^{ème} catégorie	Ferme, corps de ferme et exploitation viticole en activité
6 ^{ème} catégorie	Immeuble industriel et commercial
7 ^{ème} catégorie	Potager fleuri

En ce qui concerne le règlement, chaque commune peut présenter 7 candidats au maximum toutes catégories confondues, avec 5 photos maximum et 3 photos au minimum par maison.

Une présélection des photos numériques réceptionnées par Alsace Destination Tourisme sera effectuée par les jurys d'arrondissements et de secteurs. Cette sélection sera présentée au jury départemental, qui établira le palmarès de chaque département sur la base de trois lauréats maximum par catégorie. Le cas échéant, un coup de cœur pourra être attribué.

La remise départementale des prix a lieu en février ou mars de l'année suivante.

Pour rappel : une liste de lauréats hors concours est établie chaque année. Elle comprend les premiers de chaque catégorie des trois années précédentes. A l'issue de ces trois années, les lauréats peuvent à nouveau concourir.

Contacts : Alsace Destination Tourisme

Dans le Bas-Rhin :

Marie BARBERO-SCHMITT, Animatrice départementale « Fleurissement et cadre de vie »

marie.barbero@adt.alsace - ligne directe : 03 88 15 45 68

Alsace Destination Tourisme - Bureau Strasbourg :

Hôtel du Département 1 Place du Quartier Blanc - 67964 STRASBOURG CEDEX

Dans le Haut-Rhin :

Aurore GUTHLEBEN, Animatrice départementale « Fleurissement et cadre de vie »

aurore.guthleben@adt.alsace - ligne directe : 03 89 20 45 82

Alsace Destination Tourisme - Siège social :

1 rue Camille Schlumberger - BP 60337 - 68006 COLMAR CEDEX

communication@adt.alsace

